

Tarif des médicaments, réactifs et accessoires de consommation courante, qui ne doivent figurer dans les comptes-matières que lorsqu'ils forment approvisionnement

Titre(s) : Tarif des médicaments, réactifs et accessoires de consommation courante, qui ne doivent figurer dans les comptes-matières que lorsqu'ils forment approvisionnement : applicable à partir du 1er janvier 1910 : nomenclature générale du service de santé / Ministère de la guerre, Direction du service de santé . Troisième partie, chapitre XIV. - Médicaments réactifs et accessoires

Auteur(s) : France Ministère de la guerre Service de santé

Editeur, producteur : [Paris] : [Ministère de la guerre] [1910]

Description matérielle : 1 vol. (17 p.) ; 30 cm

Sujet - Nom commun : Médecine militaire
Médicaments -- Classification